

Monsieur Bernard CAZENEUVE
Premier Ministre
57 Rue de Varenne
75700 PARIS SP 07

Le 16 mars 2017

Monsieur le Premier Ministre,

Par courriel du 7 mars 2017 de la Direction Générale du Trésor, les Associations de place ont été destinataires d'un projet de décret encadrant les placements des caisses de retraite complémentaires obligatoires. Ce message leur demandait de donner un avis avant le 15 mars sur ce texte, tout en précisant que :

- « d'une part, le texte a été largement modifié afin de tenir compte au maximum des remarques qui ont été faites à l'été et à l'automne 2016 par les représentants de la place financière, ceux des caisses de retraite complémentaire obligatoires et l'AMF ;
- « d'autre part, comme ce texte a été arbitré à haut niveau, il sera difficile de le modifier encore : de ce point de vue, seules les modifications vénielles (il peut rester des coquilles) et les erreurs manifestes pouvant avoir des conséquences importantes pourraient être prises en compte. »

Ce courriel précise que la date limite du 15 mars est liée aux délais spécifiques au Conseil d'Etat et au contexte législatif.

Les Associations de place signataires, après avoir pris connaissance de cette nouvelle version du texte et des modifications apportées par rapport à la version précédente, le considèrent comme inacceptable.

A la suite du premier projet présenté le 24 juin 2016, un travail de place important a été réalisé, tant par les organismes de retraite que par les Associations de place afin d'arriver à un décret compréhensible et adapté. Tant dans la réponse commune des directeurs des caisses de retraite du 18 juillet 2016 que dans la réponse de leurs présidents du 20 juillet 2016, et les propositions des associations de place adressées au Trésor et à l'AMF le 5 août 2016, il a été proposé des améliorations significatives du texte et une étape de concertation afin de pouvoir avancer ensemble sur ce sujet. Ces propositions n'ont donné lieu à aucune réponse et aucun échange.

Les Associations ont eu, au cours de l'autonomie plusieurs fois l'espoir de voir engagée une véritable concertation avec les administrations concernées. La dernière version qui a été diffusée, dans le prolongement du premier projet, contient de nombreuses dispositions complexes qui seront coûteuses pour les caisses de retraite complémentaires, préjudiciables pour leurs affiliés à moyen et long terme et défavorables au bon fonctionnement de l'économie.

L'architecture du texte et son contenu, remplis de dispositions irréalistes donc inapplicables, de chausse-trappes, de renvois incessants et de dispositions imprécises ou contradictoires, seraient certainement à l'origine de risques juridiques, opérationnels et de conformité aussi bien pour les Caisses que pour leurs prestataires (banques teneurs de compte-titres, banques dépositaires, valorisateurs et experts évaluateurs, sociétés de gestion françaises ou étrangères, consultants, commissaires aux comptes,...) et ces risques sont inacceptables.

L'échéance électorale ne peut, en aucun cas, être un motif de précipitation législative ou réglementaire, vu l'importance de ce dossier et des enjeux dans les débats sur les retraites.

Nous précisons au surplus que le projet de texte mentionne la présence d'arrêtés ministériels qui seront structurants pour la gestion financière, et dont les organismes et les Associations n'ont pas eu connaissance. La clarté de l'entier dispositif visé est indispensable.

Pour toutes ces raisons, vous comprendrez que les Associations de la Place financière de Paris, conscientes des enjeux de cette réforme, de ses conséquences opérationnelles et de ses impacts potentiels pour les affiliés des organismes, s'opposent formellement à ce projet et demandent la mise en place d'une véritable concertation en vue d'élaborer en commun un nouveau projet acceptable et légitimé par tous.

Pour la bonne règle, la teneur du présent courrier sera portée à la connaissance des adhérents des organismes visés et de nos Associations. Son contenu ne pourra pas en conséquence ne pas devenir public.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de notre haute considération.

AF2i

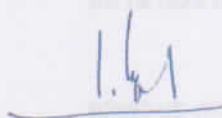
AFG

AFIC

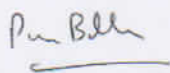
AFTI

ASPIM

ASFFOR



J.EYRAUD
Président



P.BOLLON
Délégué Général



O. MILLET
Président



E.DEROBERT
Président



A DEWACHTER
Délégué Général



P.ACHARD
Président

PJ : observations des Associations de place sur le projet de décret

Copies

M. Michel SAPIN, Ministre de l'Economie & des Finances

Mme Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales & de la Santé